

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire
Direction des Relations Internationales et des Affaires Européennes
22-47

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 MARS 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. PATRICK BORE**

OBJET : Direction des Relations Internationales et des Affaires Européennes - soutien aux réseaux et organismes de référence oeuvrant sur la zone euro-méditerranéenne.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le Délégué aux Affaires Internationales et Européennes- Interventions humanitaires, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La zone euro-méditerranéenne, forte d'un héritage exceptionnel, se trouve aujourd'hui *confrontée aux défis de son développement économique et du rapprochement de ses deux rives.*

Pour répondre à ces deux enjeux majeurs, la politique des Relations Internationales se doit de :

- Contribuer au développement et à la transformation de l'économie
- Nourrir le dialogue citoyen et favoriser les projets de la société civile.

Pour construire « La Provence de demain », il faut travailler, innover, réfléchir et surtout jouer collectif. Il en va de même pour accompagner le développement de nos territoires en zone euro-méditerranéenne.

Ainsi, la Politique publique de Relations Internationales soutient l'activité d'organismes de référence et de têtes de réseaux européens et méditerranéens basés dans les Bouches-du-Rhône, participant du rayonnement et de la dynamique euro-méditerranéenne du territoire des Bouches-du-Rhône.

Ces acteurs de connaissances et de compétences constituent une ressource d'expertise, d'échanges d'informations et de dialogue sur des enjeux communs dans différents domaines tels que l'environnement, la santé, la culture, l'éducation et le numérique.

Ces sources d'analyse et d'expertises permettent d'initier et de mettre en œuvre des projets d'envergure, des actions de coopération multilatérale qui valorisent les savoir-faire et les forces de notre territoire.

Le Conseil départemental a donc choisi de soutenir des projets associatifs qui favorisent ces échanges dans la zone euro-méditerranéenne :

- Association Internationale Forêts Méditerranéennes (A.I.F.M)-renouvellement-

L'A.I.F.M est une organisation non-gouvernementale internationale et interdisciplinaire , dédiée à la connaissance, la gestion durable et la protection des écosystèmes forestiers méditerranéens. Elle s'est donné pour but de faciliter les échanges de connaissances et d'expériences relatives aux forêts et autres espaces boisés du bassin méditerranéen.

Son cœur de métier est l'animation de réseaux en Méditerranée, la participation au partenariat de collaboration sur les forêts méditerranéennes (PCFM) et l'ingénierie de projets de coopération.

- Institut de Méditerranée (I.M) – renouvellement

L'objectif général de l'IM est d'offrir à ses partenaires (CD13, CR, Ville de Marseille, CCIMP, Euromed-Management) un instrument d'analyse, d'expertise et de montage de projets sur la grande région euro-méditerranéenne.

En 2018, continuation des principaux axes de l'IM. A l'écoute de ses membres, l'association oriente ses réflexions sur des questions liées aux axes suivants (non-exclusifs) qui sont au cœur de ses problématiques : environnement, climat, énergies, numérique, coopération internationale, innovation, entrepreneuriat social...L'institut reste par ses travaux et initiatives un partenaire indispensable du dispositif de coopération euro-méditerranéenne.

- Maison Mode Méditerranée (M.M.M.)- renouvellement-

Réseau euro-méditerranéen de mode qui élargit son expertise à 19 pays méditerranéens avec le concours OpenMyMed Prize. Chaque année ce concours a pour objectif de fédérer une nouvelle génération de créateurs de mode, révéler et attirer des talents (13 lauréats sélectionnés par un jury de professionnels et un vote grand public à Marseille). Ceci afin d'obtenir des retombées en terme de formation et d'emploi en Provence. Ce concours a acquis une notoriété internationale et fédère aujourd'hui une communauté de 91 créateurs dont le fil rouge est la Méditerranée.

J'ai l'honneur de soumettre à votre appréciation, suivant le tableau annexé au rapport :

- L'attribution, au titre de 2018, dans le cadre du dispositif de soutien aux réseaux et organismes de référence oeuvrant en Méditerranée d'une subvention pour un montant total de 65 000€aux associations des Bouches du Rhône comme indiqué dans le tableau annexé au rapport.
- L'autorisation de la signature d'une convention conforme à la convention type pour toute subvention supérieure ou égale à 23 000 €
- La validation, pour toute subvention affectée à un projet spécifique, le principe d'un versement unique pour les subventions d'un montant en deçà de 23 000 €et le principe d'un versement échelonné, en deux mandatements, pour les subventions d'un montant supérieur ou égal à 23 000 €
- La validation, pour toute subvention affectée au fonctionnement général d'une association, le principe d'un versement unique.

En cas de non réalisation totale ou partielle de l'action, le Département pourra notifier la demande de reversement de la subvention correspondante. Le reversement devra avoir été effectué deux mois après la notification. Un titre de recette sera alors émis.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL